

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 12 mars 2021

Séance ordinaire sous la **présidence** de Jean-Paul MICHAUD, Maire

Absent : Denis SAUGET donne pouvoir à Jean-Michel MAY, **Bernadette WALLIANG** absente excusée

Convocation : 02 mars 2021

Secrétaire de séance : Jean-Michel MAY

Début de séance : 18h00

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021

1) Vote du compte de gestion du receveur municipal 2020

Le Conseil Municipal, après présentation du compte de gestion de l'année 2020 établi par le Receveur Municipal et après avoir constaté la concordance avec le compte administratif 2020, approuve les comptes de gestion 2020 du budget communal.

2) Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget communal.

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	189 507,47	G	233 929,75
	Section d'investissement	B	45 669,04	H	113 042,95
			+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	141 322,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	9 056,02 (si excédent)
			=		
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	235 176,51	= G+H+I+J	497 351,42
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	13 569,77	L	27 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	13 569,77	= K+L	27 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	189 507,47	= G+I+K	375 252,45
	Section d'investissement	= B+D+F	59 238,81	= H+J+L	149 098,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	248 746,28	= G+H+I+J+K+L	524 351,42

Jean-Michel MAY est désigné Président de séance et le Maire se retire de la salle pendant le vote des conseillers qui, après délibération, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2020.

3) Affectation des résultats 2020

Le Maire présente l'affectation du résultat 2020 du budget principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	44 422.28 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	141 322.70 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	185 744.98 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	76 429.93 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	13 430.23 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 185 744.98 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	185 744.98 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve cette affectation des résultats 2020.

4) Vote des taxes communales 2021

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la suppression de la taxe d'habitation, les communes ne doivent plus voter le taux de celle-ci. Il explique que la perte de ressources de la taxe d'habitation des résidences principales est alors compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui se traduit par un « rehaussement » du taux communal de TFPB. Le taux départemental de la TFPB 2020 vient alors s'ajouter au taux communal 2020.

Il précise que pour les redevables, la fusion des parts communale et départementale de taxe foncière bâtie (qui ne correspond qu'à une seule colonne sur l'avis d'imposition) est neutre.

Si le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition cette année, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut voter le taux Foncier Bâti 2021 de référence à 33.32%.

Pas de changement pour le taux Foncier Non Bâti. Monsieur le Maire propose de ne pas le modifier et ainsi de le laisser à 18.97%.

Enfin, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants (pour les logements dont la vacance est supérieure à deux ans) avec un taux de 10.5 %.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil décide de voter le taux Foncier Bâti 2021 de référence à 33.32 % et le taux Foncier Non Bâti à 18.97 %. Le conseil municipal décide également d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants (vacance supérieure à deux ans) avec un taux de 10.5 %.

5) Projets de Grand Besançon Métropole – RN 57 et Grande Bibliothèque

Le Maire présente les grands projets d'investissement de la Communauté Urbaine, la Grande Bibliothèque et la mise en deux fois deux voies de la RN 57 entre MICROPOLIS et BEURE.

Le projet de Grande Bibliothèque regroupant bibliothèque universitaire et médiathèque publique approuvé par le Conseil Communautaire en 2019, a été remis en cause par la Présidente du Grand Besançon sur les motifs que le bâtiment serait trop coûteux et poserait des problèmes environnementaux. Il s'avère que l'architecte a parfaitement répondu au cahier des charges et que le bâtiment est conforme aux attentes. Le bureau du Grand

Besançon a approuvé la phase avant-projet. Il est important pour le rayonnement de notre agglomération que ce projet bénéficiant de financements exceptionnels de la part de l'Etat, de la Région et de l'Europe, puisse voir le jour.

Concernant la RN 57, compte-tenu des prises de position d'élus EELV du conseil municipal de BESANCON contre ce projet, le Maire présente les conclusions de la phase de concertation du projet faite par la DREAL. L'aménagement de cette section vise à améliorer les conditions de circulation sur la RN 57 ainsi que le fonctionnement de l'agglomération en prenant en compte les enjeux urbains, la desserte en transport en commun et les liaisons mode-doux (piétons et cycles) dans les quartiers traversés. Les élus unanimement reconnaissent la qualité de l'aménagement projeté et tiennent à approuver sa réalisation.

Le Maire propose de délibérer favorablement à la mise en deux fois deux voies de la RN 57.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal se positionne favorablement au projet de mise en deux fois deux voies de la RN 57 entre MICROPOLIS et BEURE.

6) Problèmes de sécurité routière dans le village

Après la septième sortie de route dans le sens montant THORAISE/BOUSSIERES Route de Boussières dans le dernier virage à la sortie de l'agglomération, Monsieur le Maire demande à Grand Besançon Métropole de venir installer une barrière de 20 mètres à cet endroit avec traçage d'un passage piéton et positionnement de panneaux de signalisation adaptés.

Le Maire présente la demande des riverains du Chemin du Portail d'interdiction de circulation des véhicules à moteur dans le chemin. Compte-tenu que le chemin n'est pas revêtu, qu'il est étroit, que des véhicules ne s'y engagent par erreur que très occasionnellement, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

7) Rapports des commissions et délégations

- Jean-Michel MAY informe le Conseil municipal que le premier marché des producteurs prévu initialement en avril est repoussé au 07 mai à MONTFERRAND-LE-CHATEAU et que THORAISE accueillera son premier marché le 02 juillet si les conditions sanitaires le permettent.

- SIVOM : Les travaux d'agrandissement du bâtiment ont débuté. Cet agrandissement est nécessaire en raison des missions assurées par le SIVOM d'entretien général des communes, afin de permettre le stockage des matériels et véhicules dans de bonnes conditions et d'assurer la sécurité du personnel.

Dépenses 2021 : Achat de matériel, changement d'un tracteur, achat d'un véhicule type KANGOO et embauche de deux personnes en contrat aidé. Le SIVOM assure des missions pour le Grand Besançon en matière d'eau et d'assainissement et le renfort de personnel était donc nécessaire.

8) Questions diverses

- Denis SAUGET demande le curage du fossé du Doubs en remontant jusqu'à la Pierre de VORGES par les agents du SIVOM, le ruisseau débordant lors d'orages et entraînant la dégradation du chemin. Le conseil approuve.

Fin de séance : 20h00